

EVREUX
Couvent

ARRÊTE

COPIE POUR INFORMATION ET EXECUTION
A M. BOURGUIGNON CONSERVATEUR REGIONAL
DES BATIMENTS DE FRANCE

Le Secrétaire d'Etat à la Culture

VU la loi du 31 décembre 1913 sur les Monuments
Historiques, et notamment l'article 2, modifiée et complétée par les
lois des 23 juillet 1927, 27 août 1941, 25 février 1943, 24 mai 1951,
30 décembre 1966 et le décret du 18 avril 1961.

La Commission Supérieure des Monuments Historiques
entendue

ARRÊTE

Article 1er : Sont inscrites sur l'Inventaire Supplémentaire des Monuments
Historiques les parties suivantes de l'ancien Couvent des Ursulines
situé rue Edouard Feray à EVREUX (Eure) :

- les façades et les toitures ainsi que l'escalier
intérieur avec sa rampe à balustres du bâtiment conventuel subsistant

- les restes de l'ancienne chapelle

figurant au cadastre, section XC, respectivement sous les numéros 159
d'une contenance de 93 a 68 ca et 165 d'une contenance de 3 a 42 ca
et appartenant :

- pour la parcelle n° 159 dépendant actuellement de la
caserne Aney à la commune

- pour la parcelle n° 165 (restes de l'ancienne chapelle),

à

Les intéressés en sont propriétaires depuis une date
antérieure au 1er janvier 1956.

CONSERVATION DES HYPOTHEQUES D'EVREUX

Taxes P.F.		
SCAIPES	Dépôt	
	Inser.	
	Publl.	30 -
	Total	30 -

Dépôt N° 607 et 275

Publié le 20 JUIN 1975

Vol 8768 N° 2

Reçu à recouvrement par salaire en

delettre francs

Le Conservateur

.../...

Article 2 : Le présent arrêté sera publié au bureau des Hypothèques de la situation des immeubles inscrits.

Article 3 : Il sera notifié au Préfet du département, au Maire de la commune et aux propriétaires intéressés qui seront responsables, chacun en ce qui le concerne, de son exécution.

A PARIS, le 10 JUIN 1975

Pour Ampliation,
L'Attaché d'Administration
chargé de la protection
des Monuments Historiques

P/le Secrétaire d'Etat et par délégation

P/le Directeur de l'Architecture
Le Directeur adjoint de l'Architecture

R. BOCQUET



Signé: R. COMBE

Département :
EURE

Commune :
EVREUX

Section : XC
Feuille : 000 XC 01

Échelle d'origine : 1/500
Échelle d'édition : 1/1000

Date d'édition : 21/08/2014
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC49
©2012 Ministère de l'Économie et des
Finances

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Le plan visualisé sur cet extrait est géré
par le centre des impôts foncier suivant :
EVREUX
Hôtel des impôts 11 rue Georges
POLITZER 27021
27021 EVREUX
tél. 02-32-23-31-32 -fax 02-32-23-31-40
cdif.evreux@dgfip.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr

